

ANNEXE 1

Distribution de l'affiliation des arbitres membres de Volleyball Québec selon l'entente de services avec l'APAVQ

Tableau de référence 2017-18	Grade des arbitres				
	Local	Provincial	Régional	National	International
Cotisations de base					
Volleyball Canada	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$
Volleyball Canada - perfectionnement	- \$	- \$	35,00 \$	45,00 \$	50,00 \$
APAVQ	27,00 \$	27,00 \$	28,50 \$	28,50 \$	29,25 \$
APAVQ - perfectionnement	- \$	5,00 \$	5,00 \$	10,00 \$	15,00 \$
Volleyball Québec*	10,00 \$	10,00 \$	10,50 \$	10,50 \$	10,75 \$
Volleyball Québec - perfectionnement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Taxes					
Fédérale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Provinciale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant total prélevé	65,00 \$	70,00 \$	107,00 \$	122,00 \$	133,00 \$

Tableau 2018-19	Grade des arbitres				
	Local	Provincial	Régional	National	International
Cotisations de base					
Volleyball Canada	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$
Volleyball Canada-perfectionnement* ¹	- \$	- \$	35,00 \$	45,00 \$	50,00 \$
APAVQ	27,50 \$	27,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,75 \$
APAVQ - perfectionnement	- \$	5,00 \$	5,00 \$	10,00 \$	15,00 \$
Volleyball Québec* ²	10,50 \$	10,50 \$	11,00 \$	11,00 \$	11,25 \$
Volleyball Québec - perfectionnement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Taxes					
Fédérale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Provinciale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant total prélevé	67,00 \$	72,00 \$	109,00 \$	124,00 \$	135,00 \$

*¹ Montants à titre indicatifs seulement. Ces montants seront déterminés par Volleyball Canada.

*² Cette contribution couvre les frais de transactions sur les affiliations des arbitres membres de Volleyball Québec, la visibilité de l'APAVQ sur le site internet de Volleyball Québec et autres frais administratifs. Les versements à l'APAVQ sont faits par dépôt bancaire direct le 1^{er} novembre, le 1^{er} février, le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de chaque année.

Note : Les cotisations annuelles des membres étant fixées annuellement par les conseils d'administration respectifs de Volleyball Canada et Volleyball Québec, l'Annexe 1 sera révisée pour chacune des années subséquentes de l'entente.